

Les deux textes proposés à l'étude sont des articles de dictionnaire : le premier a été écrit par le chevalier de Jaucourt en 1766 et tiré de l'Encyclopédie ; le second est extrait du Dictionnaire historique de la langue française élaboré par Alain Rey. Au cours de ces deux articles, le terme « esclave » est défini. Peut-on mettre ces deux définitions sur le même plan ? Nous verrons que nous avons affaire à deux articles de dictionnaire, mais que le texte de Jaucourt n'est pas explicatif mais est argumentatif.

Nous avons affaire à deux articles de dictionnaire. En effet, dans ces deux textes, **le titre de l'article** est clairement mis en évidence : il est en **caractères gras**, et les deux auteurs ont utilisé des **lettres capitales** : « ESCLAVE » dans le texte d'Alain Rey, « TRAITE DES NEGRES (Commerce d'Afrique) » dans le texte de Jaucourt. Le lecteur comprend alors que ces deux notions vont être définies. De plus, les deux auteurs utilisent des **verbes introducteurs** qui lui permettent de donner la signification du terme « esclave » : le présentatif « C'est » (L. 1) dans le texte de Jaucourt, « se dit », « représente », « désigne » et « signifie » dans l'article d'Alain Rey. Tous ces verbes nous indiquent que les auteurs cherchent à donner le sens précis du terme. Du reste, tous ces verbes sont conjugués au **présent de l'indicatif** : il s'agit d'un présent de vérité générale : cette définition reste valable quelle que soit l'époque.

Cependant, ces deux articles de dictionnaire sont très différents :

Sous-arg 1 : Jaucourt dénonce l'esclavage lié au commerce triangulaire alors que Rey évoque l'esclavage en général.

Ex 1: Indices de lieu : « Afrique », « européens » et « Amérique ».

Ex 2 : Dénonciation du racisme : utilisation d'un mot péjoratif.

Sous-Arg 2 : Jaucourt donne son point de vue sur l'esclavage, alors que Rey reste neutre et objectif.

Ex 1 : Jaucourt utilise des termes péjoratifs pour désigner les actions des esclavagistes : « viole » « inhumanité ».

Ex 2 : Il utilise des termes qui suscitent notre pitié pour désigner les esclaves : « marchandise » (objet) ; « malheureux » « infortunés ».

Ex 3 : Rey est objectif : Recours à l'étymologie du terme : sens originel du mot : langues évoquées : « latin » « grec médiéval » « espagnol » « italien » « allemand ».

Ex 4 : Objectivité : il adopte le point de vue d'un historien : indices temporels : « 1175 » « Xe siècle » « 1608 ».